



**FINANCES
PUBLIQUES**

Point ministériel 28 janvier 2021 - Coronavirus :

Un point d'information et d'échange sous forme d'audioconférence a eu lieu vendredi 28 janvier 2021 entre Mme Barbat-Layani, Secrétaire Générale du Ministère, et les fédérations syndicales.

En préambule, la Secrétaire Générale a mentionné la publication du décret n° 2021-76 du 27 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Ce décret répond aux nouvelles préconisations en matière de lutte contre le COVID. Parmi ces nouvelles mesures on peut noter qu'en l'absence de port du masque et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation, qui doit être observée « en tout lieu et en toutes circonstances », « est portée à deux mètres ». Par ailleurs, sur les lieux de restauration, la distance minimale « entre les chaises occupées par chaque personne » y est également portée d'un à deux mètres, « sauf si une paroi fixe ou amovible assure une séparation physique ». Il est cependant à noter que « cette règle de distance ne s'applique pas aux groupes, dans la limite de quatre personnes (et non plus six, NDLR), venant ensemble ou ayant réservé ensemble.

La secrétaire Générale a rappelé que le port du masque restait la principale mesure pour lutter contre l'épidémie. Par ailleurs, les masques en tissu distribués dans notre ministère sont aussi, voir plus efficaces, que les masques chirurgicaux. Une nouvelle distribution aura lieu normalement au mois de Mars par le ministère de l'Intérieur

En ce qui concerne le télétravail, la Secrétaire Générale a rappelé que le télétravail était la manière la plus simple d'éviter les aires collectives et

d'affluence dans les cantines. Elle rappelle par ailleurs que ce dispositif est assez lourd pour les agents et le management ;

Lors de son intervention, l'alliance [CFDT/CFTC](#) a alerté la Secrétaire Générale sur les points suivants :

Télétravail : Le télétravail reste insuffisant et en particulier à la DGFIP. La direction générale reconnaît, sans en comprendre toutefois les raisons, que le niveau de télétravail à la DGFIP n'est pas remonté à ce jour à son niveau de décembre dernier. Cette direction, malgré des efforts en matériels, a décidément du mal à le développer. Pour l'alliance [CFDT/CFTC](#), le télétravail rencontre toujours des freins locaux liés à des comportements erratiques de certaines directions et chefs de services. Nous réclamons encore et encore des consignes claires et sans ambiguïté à destination du réseau et la communication des listes des agents en attente de télétravail. C'est dans ce contexte que, la [CFDT](#) dans le 69, va faire un recours hiérarchique contre un refus de télétravail à un agent. Dans le cadre actuel, il faut un effort très significatif de la part des directions. Par ailleurs, l'alliance [CFDT/CFTC](#) a de nouveau alerté la Secrétaire Générale sur les risques de mal-être et d'isolement rencontrés par les télétravailleurs et plus particulièrement ceux qui le sont 5 jours sur 5.

SIE : La situation des SIE devient problématique. Avec toujours moins d'effectif, ils voient leur charge de travail fortement augmenter avec le traitement des demandes de fonds de solidarité. La tension et l'anxiété se développent dans ce service, tension exacerbée par la perspective des restructurations. L'alliance [CFDT/CFTC](#) a de nouveau demandé l'arrêt de toutes les restructurations en cette période d'urgence sanitaire.

ENFIP : Il n'y a aucune lisibilité pour les stagiaires sur un retour en présentiel ou non. De plus le contenu très lourd des formations n'est pas adapté à une formation à distance même s'il faut reconnaître que l'ENFIP a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel (Balckboard).

Restauration collective : L'alliance [CFDT/CFTC](#) a bien pris note des nouvelles mesures mais s'inquiètent du devenir de certains restaurants en difficulté financière.

Couvre-feu : L'alliance **CFDT/CFTC** a fait remonter les inquiétudes des agents de certaines grandes métropoles quant à la sur-fréquentation des transports en commun en heure de pointe liée à l'avancée du couvre-feu à 18 heures.

La Secrétaire Générale a apporté les réponses suivantes :

Télétravail : La question de l'isolement est un sujet dont la réflexion doit être collective. Il n'y a pas de hausse de demandes auprès de la cellule d'écoute psychologique, mais de plus en plus d'agents se manifestent auprès des médecins de prévention pour des problèmes psychologiques. La direction de l'INSEE a mis en place de petites enquêtes pour essayer d'établir un baromètre du ressenti des agents en télétravail. Par ailleurs, ils ont mis en place une formation de 2 heures à destination des managers pour les sensibiliser à ces risques. Ces idées pourraient être développées pour les autres directions du ministère.

Restaurations : Plusieurs aides ont été mises en place pour aider les structures de restauration en difficultés.

ENFIP : Les stagiaires vont être appelés individuellement pour faire le point sur leur scolarité. La réflexion est en cours pour organiser la fin de la scolarité soit en présentiel soit en hybride. Par ailleurs lors de leur arrivée en poste, les directions seront sensibilisées au fait que la scolarité a été perturbée.

SIE : Le sujet est en cours de réflexion et des mesures vont être mises en œuvre pour répondre à la charge de travail.

Face à la pandémie qui ne semble pas faiblir, nos fédérations ne cessent de faire remonter les problèmes rencontrés au jour le jour par tous les agents de notre ministère (équipe à bout de souffle, sentiment isolement des télétravailleurs, retard de mise en œuvre du télétravail dans de nombreuses directions....). Aussi, nous ne pouvons nous contenter de l'éternelle réponse du secrétariat général : « on fait de notre mieux » et réclamons le meilleur pour tous les agents du ministère qui supportent le plan de relance économique de l'État.